

DOCUMENT EXPLICATIF SUR LA PRISE EN COMPTE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

(Version 1 – juin 2026)

TABLE DES MATIÈRES

A.	Primauté normative	3
B.	Rappel de l'annexe A1 méthode PER	3
B.1.	Cadre réglementaire	3
B.2.	Clarification sur certaines notions.....	3
C.	Méthodologie applicable à tout projet	4
C.1.	Méthodologie générale.....	4
C.2.	Complément pour les installations sur les communs	5
D.	Application.....	6
D.1.	Système PV pour la totalité du bâtiment (connecté sur un seul compteur)	6
D.2.	Installation PV scindée (connectée sur plusieurs compteurs).....	7
D.3.	Système photovoltaïque sur un immeuble de logements	9
D.4.	Système PV pour une Unité PEB existante et une Unité PEB neuve (ou assimilée à du neuf).....	10
D.5.	Système PV sur des bâtiments différents.....	13
D.6.	Système PV dans un projet comprenant une forte proportion de volumes complémentaires	14
D.7.	Système PV off-grid.....	14
D.8.	Communauté d'énergie renouvelable (CER)	15
E.	Impact au niveau des résultats.....	16

A. PRIMAUTÉ NORMATIVE

Le présent document constitue un outil d'aide à la compréhension et à l'application de la réglementation relative à la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) en Région wallonne. Il est fourni à titre purement informatif et pédagogique et ne saurait, en aucune manière, être considéré comme exhaustif ni se substituer aux textes légaux et réglementaires en vigueur, en ce compris leurs modifications ultérieures. En cas de divergence, d'interprétation ou de contradiction entre le contenu de la présente fiche et les dispositions légales ou réglementaires applicables, ces dernières prévalent de plein droit. L'utilisateur demeure seul responsable de la vérification de la conformité de ses pratiques avec la réglementation en vigueur, ainsi que de la consultation des sources officielles.

B. RAPPEL DE L'ANNEXE A1 MÉTHODE PER

B.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Seuls les systèmes d'énergie solaire photovoltaïque installés sur la parcelle du bâtiment comprenant l'unité PER (ndlr : unité PEB) considérée sont pris en compte. Ce qui revient à dire que les panneaux sont placés sur le toit ou sur la façade du bâtiment principal ou d'un bâtiment secondaire ou directement installés au sol (par exemple, panneaux suiveurs). [Annexe A1 – 12.1.1]

Si le système d'énergie solaire photovoltaïque est commun à plusieurs unités PEB (résidentielles et/ou non résidentielles) et/ou à des parties du bâtiment qui ne forment pas une unité PEB séparée (chauffée ou non), la production est répartie entre les différents volumes au prorata de leur volume V_{EPR} ou V_{EPNR} par rapport au volume total des parties du bâtiment qui partagent la production du système d'énergie solaire photovoltaïque commun. [Annexe A1 – 12.1.1]

Système d'énergie solaire photovoltaïque commun : dispositif qui capte l'énergie solaire et la transforme en électricité, physiquement connecté à un ou plusieurs compteurs desservant les parties communes d'un bâtiment ou à un compteur commun à plusieurs unités PER (ndlr : unités PEB) au sein d'un projet PEB. [Annexe A1 – 2]

B.2. CLARIFICATION SUR CERTAINES NOTIONS

La notion de « parcelle » dans ce cadre réglementaire n'est pas nécessairement associée à la notion de parcelle cadastrale. Il faut la comprendre dans le cadre plus large du « site du projet » qui peut donc recouvrir plusieurs parcelles cadastrales.

La notion de « compteur » désigne uniquement un compteur électrique installé par le gestionnaire du réseau de distribution électrique (GRD = ORES, Resa, REW, AIEG ou AIESH). Ne sont donc pas considérés comme compteurs dans le présent document les autres compteurs électriques installés par exemple par l'installateur des panneaux photovoltaïques (PV) ou les compteurs électriques de consommations d'une partie ou de toute l'installation mis en place par l'installateur électricien ou par le propriétaire.

Des définitions ci-dessus de « système d'énergie solaire photovoltaïque commun » et de « compteur », on comprend donc que la décision d'attribution de la production électrique d'une installation PV à une unité PEB ou l'autre ne revient pas au déclarant PEB ou au responsable PEB, mais est encadrée par la méthode de calcul (voir méthodologie pas à pas ci-après). De même pour la prise en compte ou pas d'un volume complémentaire dans le calcul de répartition au prorata de la production mensuelle d'électricité.

La notion de « volume complémentaire » se définit comme le volume des parties du bâtiment connectées à l'installation photovoltaïque mais non comptabilisées dans les unités PER et/ou PEN reliées à l'installation (et donc sélectionnées dans l'onglet « Unités PEB »). Cette donnée est utilisée pour calculer correctement la répartition de la production des panneaux solaires. Par exemple : hors du volume protégé (sous-sol, combles, espaces techniques, parking, ...) ; volume existant adjacent au projet étudié ; projet important scindé en plusieurs fichiers PEB ; ... [Guide PEB 2021 – 21.2]

La somme des volumes complémentaires doit totaliser l'ensemble de tous les espaces, chauffés ou non chauffés, qui sont desservis par l'installation électrique mais ne sont pas décrits dans l'une des unités PEB (PER et/ou PEN) neuves/assimilées à du neuf décrites dans le projet PEB.

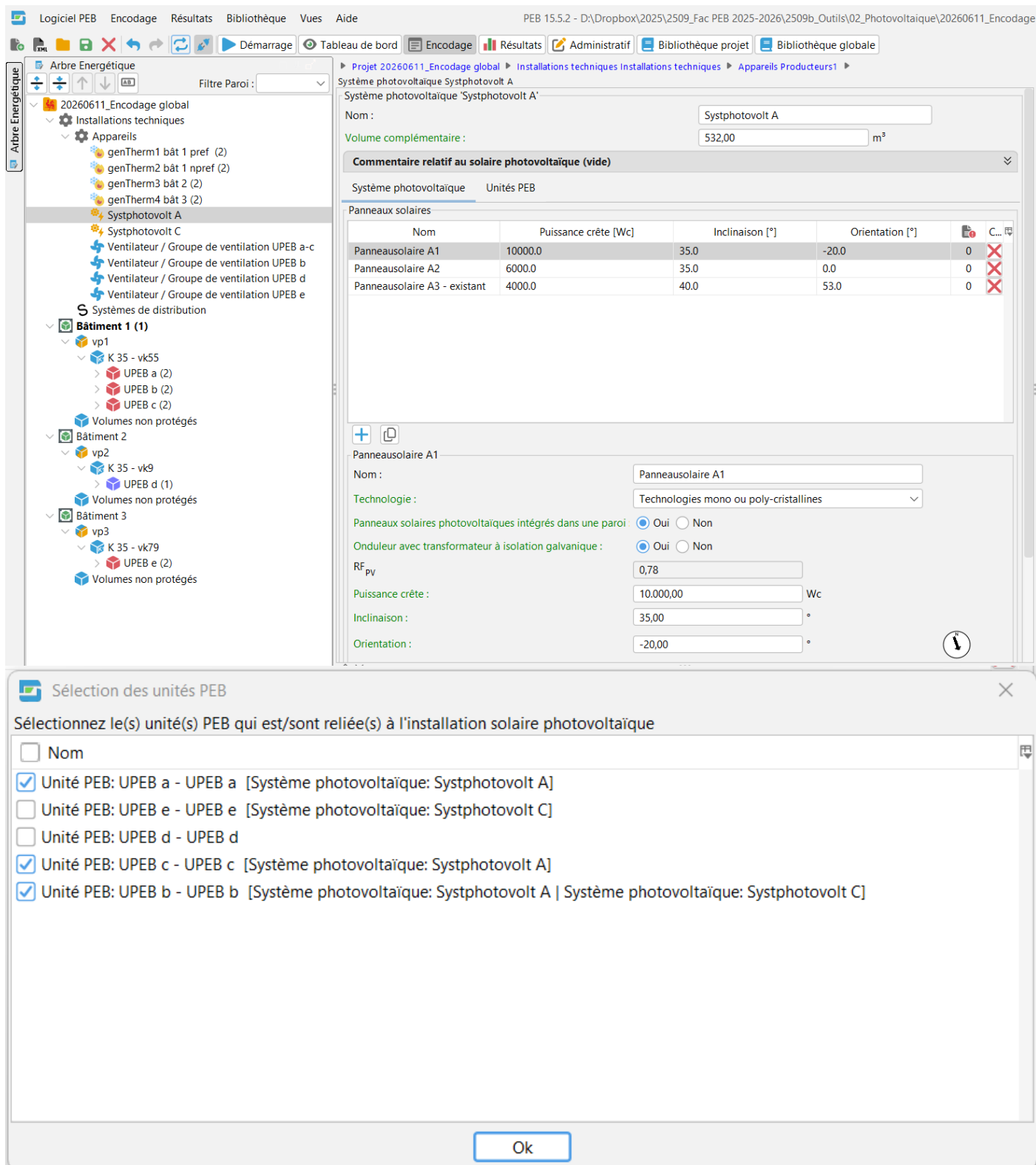
C. MÉTHODOLOGIE APPLICABLE À TOUT PROJET

C.1. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

1. Identifier et distinguer les **compteurs électriques** distincts installés par le gestionnaire du réseau de distribution électrique → Compteur A, compteur B, compteur C, ...
2. Dans le logiciel PEB, encoder au niveau du nœud « Appareils » un **système photovoltaïque** (si existant) par compteur → Systphotovolt A, (systphotovolt B inexistant), systphotovolt C, ...
3. Distinguer et encoder pour chaque système photovoltaïque les **installations photovoltaïques** les composant (combinaisons de caractéristiques des panneaux et des onduleurs) qu'elles soient neuves ou existantes → Panneausolaire A1, panneausolaire A2, panneausolaire A3, panneausolaire C1, panneausolaire C2, ...
4. Identifiez les **unités PEB** alimentée électriquement par chacun des compteurs. (Précision : uniquement à ce niveau, il se peut qu'une UPEB soit alimentée par plusieurs compteurs électriques. Elle sera alors reprise en regard de chacun des compteurs dont elle dépend.) → UPEB a, UPEB b, UPEB c, UPEB d, UPEB e, ...
5. Identifiez et distinguez les volumes composant le **volume complémentaire** relié à chaque compteur électrique → Vcompl A, Vcompl B, Vcompl C, ...
6. Relier chaque système photovoltaïque à toutes les unités PEB alimentées par le compteur correspondant.
7. Encoder dans chaque système photovoltaïque le volumes complémentaire correspondant¹ → Systphotovolt A- Vcompl A, (systphotovolt B inexistant), systphotovolt C-Vcompl C, ...

Etape 1	Compteur électrique	Compteur A	Compteur B	Compteur C	...
Etape 2	Système photovoltaïque	Systphotovolt A	/ (inexistant)	Systphotovolt C	
Etape 3	Installations composant le système photovoltaïque	Panneausolaire A1 Panneausolaire A2 Panneausolaire A3	/	Panneausolaire C1 Panneausolaire C2	
Etape 4	Unités PEB	UPEB a UPEB b UPEB c	UPEB d	UPEB b UPEB e	
Etape 5	Volume complémentaire	Vcompl A	Vcompl B	Vcompl C	
	Volumes composant chaque volume complémentaire	Volume i Volume ii Volume iii	Volume iv Volume v	Volume vi Volume vii Volume viii Volume ix	

¹ Cet encodage est indépendant de l'encodage de volumes non protégés (VNP) dans l'arbre énergétique. Pour rappel, l'encodage des volumes non protégés dans l'arbre énergétique n'intervient que dans la détermination des valeurs U des parois en lien avec un EANC en méthode de calcul détaillée. L'encodage ou non d'un volume non protégé dans l'arbre énergétique n'a pas d'influence sur le calcul de la répartition de la production électrique des systèmes PV. Les volumes non protégés doivent donc être pris en compte par le responsable PEB dans les volumes composant le volume complémentaire du système PV.



C.2. COMPLÉMENT POUR LES INSTALLATIONS SUR LES COMMUNS

Si un système photovoltaïque est installé en aval d'un compteur dont l'installation électrique alimente exclusivement une/des unité(s) PEB ayant la destination « Espaces communs », le responsable PEB doit appliquer les étapes suivantes en complément à la méthodologie générale présentée ci-dessus :

8. Dans le logiciel PEB, ce système photovoltaïque est relié à toutes les unités PEB qui sont desservies par ces unités PEB « Espaces communs ».
9. Au niveau de ce système photovoltaïque, ajouter aux volumes complémentaires liés à ce compteur électrique :
 - a. le volume de l'unité PEB « Espaces communs »
 - b. tous les volumes complémentaires correspondants aux compteurs électriques dont dépendent les unités PEB

ajoutées au point précédent.

D. APPLICATION

D.1. SYSTÈME PV POUR LA TOTALITÉ DU BATIMENT (CONNECTÉ SUR UN SEUL COMPTEUR)

Le système photovoltaïque sera considéré comme unique car il sera connecté à un seul compteur du bâtiment. Dans ce cas de figure, le système PV sera relié au niveau du logiciel à toutes les UPEB (PER – PEN – Communs, ...). On renseignera le volume complémentaire de tous les espaces non protégés (garages, caves, ...). La répartition de la production se fera au prorata de tous les volumes (calcul automatique par le LPEB).

The screenshot displays the 'Logiciel PEB' interface. The top menu bar includes 'Logiciel PEB', 'Encodage', 'Résultats', 'Bibliothèque', 'Vues', and 'Aide'. The main window is titled 'PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 1 unitaire.peb'. The left sidebar shows the 'Arbre Énergétique' tree with the following structure:

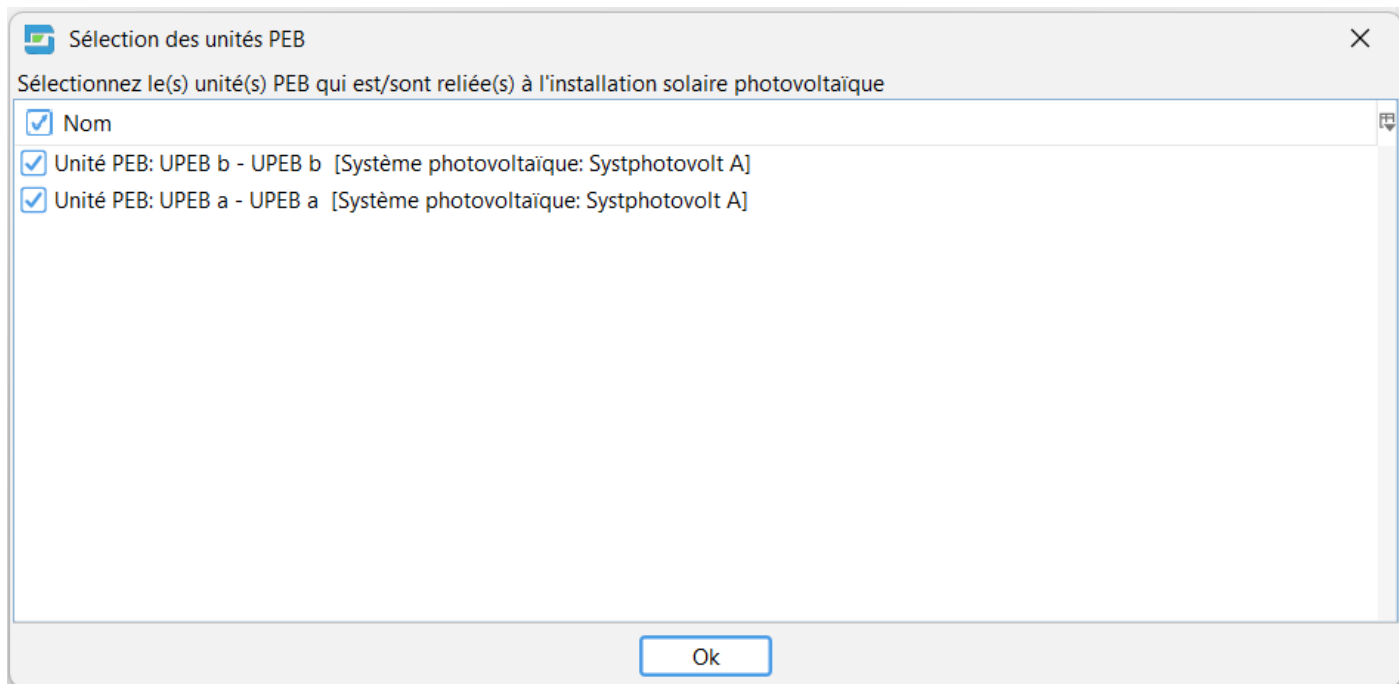
- 20260611_Ex 1 unitaire
 - Installations techniques
 - Appareils
 - genTherm1
 - Systphotovolt A
 - Ventilateur / Groupe de ventilation1
 - Systèmes de distribution
 - Bâtiment 1 (1)
 - vp4
 - K 35 - vk14
 - UPEB a (1)
 - UPEB b (2)
 - Volumes non protégés

The main panel shows the configuration for 'Système photovoltaïque 'systemephoto1''. The 'Nom' field is 'Systphotovolt A' and the 'Volume complémentaire' is '250,00 m³'. Below this is a section for 'Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)'. The 'Système photovoltaïque' section shows 'Unités PEB' and a table for 'Panneaux solaires'.

Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]		
Panneausolaire A1	12000.0	40.0	-10.0	0	X

The 'Panneausolaire A1' section provides detailed configuration for the selected panel:

- Nom: Panneausolaire A1
- Technologie: Technologies mono ou poly-cristallines
- Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi: ☒ Oui ☐ Non
- Onduleur avec transformateur à isolation galvanique: ☐ Oui ☒ Non
- RF_{PV}: 0,79
- Puissance crête: 12.000,00 Wc
- Inclinaison: 40,00 °
- Orientation: -10,00 °
- Ombrage: ☐

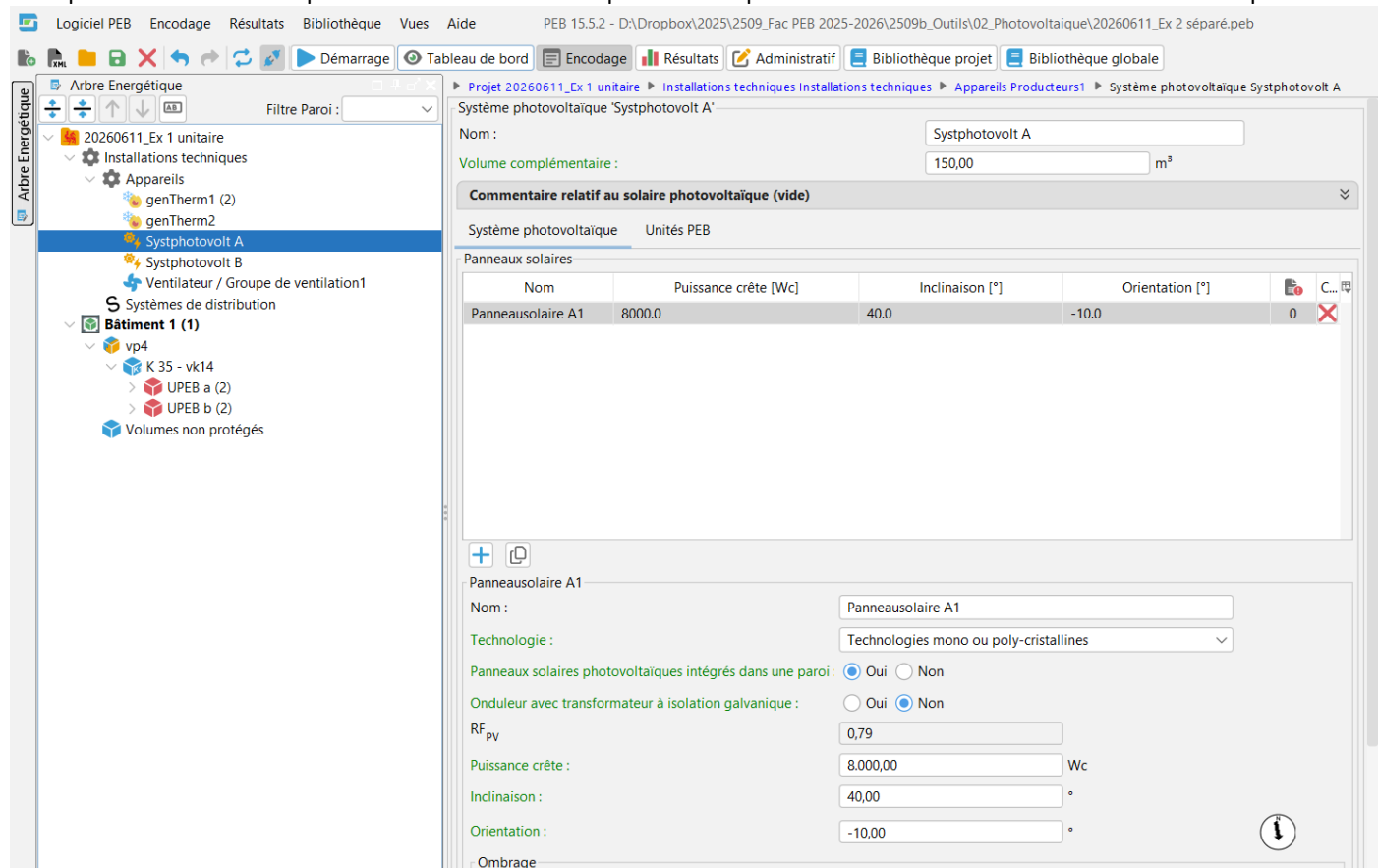


D.2. INSTALLATION PV SCINDÉE (CONNECTÉE SUR PLUSIEURS COMPTEURS)

Dans le cas où les panneaux photovoltaïques d'un bâtiment sont répartis en plusieurs groupes, chacun raccordés à un compteur différent de ce bâtiment (via un onduleur spécifique), il convient de modéliser des systèmes PV distincts. L'encodage renseignera séparément chacun de ces systèmes PV et l(es) UPEB qui leur est(sont) associée(s).

Ce cas de figure étant plus compliqué à mettre en œuvre, il est moins souvent rencontré dans la pratique.

Exemple 1 : 2 unités PEB disposant chacune de leur compteur électrique et d'une installation PV connectée à ce compteur



Logiciel PEB Encodage Résultats Bibliothèque Vues Aide PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 2 séparé.peb

Tableau de bord Encodage Résultats Administratif Bibliothèque projet Bibliothèque globale

Arbre Énergétique

Filtre Paroi :

- 20260611_Ex 1 unitaire
 - Installations techniques
 - Appareils
 - genTherm1 (2)
 - genTherm2
 - Systphotovolt A
 - Systphotovolt B
 - Ventilateur / Groupe de ventilation1
 - Systèmes de distribution
 - Bâtiment 1 (1)
 - vp4
 - K 35 - vk14
 - UPEB a (2)
 - UPEB b (2)

Volumes non protégés

Projet 20260611_Ex 1 unitaire Installations techniques Installations techniques Appareils Producteurs1 Système photovoltaïque Systphotovolt B

Système photovoltaïque 'Systphotovolt B'

Nom : Systphotovolt B

Volume complémentaire : 100,00 m³

Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)

Système photovoltaïque Unités PEB

Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]	C...
Panneausolaire B1	4000.0	40.0	-10.0	0

Panneaux solaires

Panneausolaire B1

Nom : Panneausolaire B1

Technologie : Technologies mono ou poly-cristallines

Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi : ☒ Oui ☐ Non

Onduleur avec transformateur à isolation galvanique : ☐ Oui ☒ Non

RF_{PV} : 0,79

Puissance crête : 4,000,00 Wc

Inclinaison : 40,00 °

Orientation : -10,00 °

Ombrage

Sélection des unités PEB

Sélectionnez le(s) unité(s) PEB qui est/sont reliée(s) à l'installation solaire photovoltaïque

☐ Nom

☐ Unité PEB: UPEB b - UPEB b [Système photovoltaïque: Systphotovolt B]

☒ Unité PEB: UPEB a - UPEB a [Système photovoltaïque: Systphotovolt A]

Ok

Exemple 2 : le même bâtiment avec les 2 unités PEB disposant chacune de leur compteur électrique, mais l'installation PV est unique et connectée sur l'installation électrique du logement de l'étage

Logiciel PEB Encodage Résultats Bibliothèque Vues Aide PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 3 séparé.peb

Arbre Énergétique

20260611_Ex 1 unitaire

Installations techniques

Appareils

genTherm1 (2)

genTherm2 (2)

Systphotovolt A

Ventilateur / Groupe de ventilation1

Systèmes de distribution

Bâtiment 1 (1)

vp4

K 35 - vk14

UPEB a (2)

UPEB b (2)

Volumes non protégés

Projet 20260611_Ex 1 unitaire Installations techniques Installations techniques Appareils Producteurs1 Système photovoltaïque Systphotovolt A2

Système photovoltaïque 'Systphotovolt A2'

Nom : Systphotovolt A

Volume complémentaire : 100,00 m³

Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)

Système photovoltaïque Unités PEB

Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]		
Panneausolaire B1	12000.0	40.0	-10.0	0	X

Panneaux solaires

Nom : Panneausolaire B1

Technologie : Technologies mono ou poly-cristallines

Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi : ☒ Oui ☐ Non

Onduleur avec transformateur à isolation galvanique : ☐ Oui ☒ Non

RF_{PV} : 0,79

Puissance crête : 12.000,00 Wc

Inclinaison : 40,00 °

Orientation : -10,00 °

Ombrage

Sélection des unités PEB

Sélectionnez le(s) unité(s) PEB qui est/sont reliée(s) à l'installation solaire photovoltaïque

☐ Nom

☒ Unité PEB: UPEB b - UPEB b [Système photovoltaïque: Systphotovolt A]

☐ Unité PEB: UPEB a - UPEB a

Ok

D.3. SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS

Dans le cas des immeubles de logements, le gestionnaire du réseau de distribution installe des compteurs électriques séparés par logement ainsi que pour les espaces communs.

Si le système PV est connecté sur l'installation électrique en aval du compteur électrique des communs, le responsable PEB doit appliquer la procédure reprise au point C.1 ainsi que les étapes complémentaires du point C.2.

L'installation PV est ainsi attribuée :

- à l'unité PEB « Espaces communs » (via le volume complémentaire),
- aux volumes composant le volume complémentaire de l'installation électrique de l'unité PEB « Espaces communs »,
- à toutes les unités PEB desservies par cette unité PEB « Espaces communs »
- et à tous les volumes complémentaires des installations électriques de ces unités PEB.

Logiciel PEB Encodage Résultats Bibliothèque Vues Aide PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 7 immeuble d

Arbre Energétique... Filtre Paroi : ▼

- 20260611_Ex 7 Immeuble de logements
 - Installations techniques
 - Appareils
 - genTherm1 (5)
 - Systphotovolt F
 - Ventilateur / Groupe de ventilation1 (1)
 - Systèmes de distribution
 - Bâtiment 1 (4)
 - vp4
 - K 35 - vk148
 - UPEB a - Appartement indépendant du rez-de-chaussée (3)
 - UPEB b - Appartement 1er étage
 - UPEB c - Appartement 2ème étage
 - UPEB d - Appartement 3ème étage
 - UPEB e - Appartement 4ème étage
 - UPEB f - Communs aux appartements du 1er au 4ème étage
 - Volumes non protégés

Système photovoltaïque 'Systphotovolt F'

Nom : Systphotovolt F

Volume complémentaire : 153,00 m³

Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)

Système photovoltaïque Unités PEB

Panneaux solaires

Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]	C
Panneausolaire F1 - neuf	16000.0	35.0	0.0	0

Panneausolaire F1 - neuf

Nom : Panneausolaire F1 - neuf

Technologie : Technologies mono ou poly-cristallines ▼

Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi ☐ Oui ☒ Non

Onduleur avec transformateur à isolation galvanique : ☐ Oui ☒ Non

RF_{pv} : 0,80

Puissance crête : 16.000,00 Wc

Inclinaison : 35,00 °

Orientation : 0,00 °

Sélection des unités PEB

Sélectionnez le(s) unité(s) PEB qui est/sont reliée(s) à l'installation solaire photovoltaïque

☐ Nom

☒ Unité PEB: UPEB c - Appartement 2ème étage - UPEB c - Appartement 2ème étage [Système photovoltaïque: Systphotovolt F]

☒ Unité PEB: UPEB d - Appartement 3ème étage - UPEB d - Appartement 3ème étage [Système photovoltaïque: Systphotovolt F]

☒ Unité PEB: UPEB b - Appartement 1er étage - UPEB b - Appartement 1er étage [Système photovoltaïque: Systphotovolt F]

☒ Unité PEB: UPEB e - Appartement 4ème étage - UPEB e - Appartement 4ème étage [Système photovoltaïque: Systphotovolt F]

☐ Unité PEB: UPEB a - Appartement indépendant du rez-de-chaussée - UPEB a - Appartement indépendant du rez-de-chaussée

Ok

D.4. SYSTÈME PV POUR UNE UNITÉ PEB EXISTANTE ET UNE UNITÉ PEB NEUVE (OU ASSIMILÉE À DU NEUF)

Dans une procédure pour bâtiment neuf ou assimilé à du neuf, le cas de figure d'une unité PEB existante et d'une extension (ou nouvelle unité PEB) connectées au même compteur électrique sera traité de manière identique tant pour un nouveau système PV

que pour un système PV existant (ou une combinaison des deux).

La répartition du système PV (neuf et/ou existant) se fera au prorata de tous les volumes. Le volume de l'unité PEB existante, ainsi que les éventuels VNP, s'encoderont dans le champ « volume complémentaire » du système PV.

Dans un cas (PV existant), il y aura une détérioration de la performance énergétique de l'unité PEB existante au profit de l'unité PEB neuve et dans l'autre (nouveau système PV), il y aura une amélioration de la performance énergétique de l'unité PEB existante.

Exemple 1 : système PV existant

Logiciel PEB Encodage Résultats Bibliothèque Vues Aide PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 4 existant

Tableau de bord Encodage Résultats Administratif Bibliothèque projet Bibliothèque globale

Arbre Énergétique

20260611_Ex 1 unitaire

- Installations techniques
 - Appareils
 - genTherm1 (5)
 - Systphotovolt A - existant
 - Ventilateur / Groupe de ventilation1 (1)
 - Systèmes de distribution
 - Existant
 - vp5
 - UPEB a - existante (3)
 - Volumes non protégés
 - Extension doublant le VP (4)
 - vp4
 - K 35 - vk23
 - UPEB b - extension (3)
 - Volumes non protégés

Système photovoltaïque Systphotovolt A - existant

Système photovoltaïque 'Systphotovolt A - existant'

Nom : Systphotovolt A - existant

Volume complémentaire : 365,00 m³

Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)

Système photovoltaïque Unités PEB

Panneaux solaires				
Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]	
Panneausolaire A1 - e...	6000,0	40,0	-10,0	0

Panneausolaire A1 - existant

Nom : Panneausolaire A1 - existant

Technologie : Technologies mono ou poly-cristallines

Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi ☒ Oui ☐ Non

Onduleur avec transformateur à isolation galvanique : ☐ Oui ☒ Non

RF_{PV} : 0,79

Puissance crête : 6.000,00 Wc

Inclinaison : 40,00 °

Orientation : -10,00 °

Sélection des unités PEB

Sélectionnez le(s) unité(s) PEB qui est/sont reliée(s) à l'installation solaire photovoltaïque

☒ Nom

☒ Unité PEB: UPEB b - extension - UPEB b - extension [Système photovoltaïque: Systphotovolt A - existant]

Ok

Exemple 2 : nouveau système PV

Logiciel PEB Encodage Résultats Bibliothèque Vues Aide PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 5 existant

Arbre Énergétique

- 20260611_Ex 1 unitaire
 - Installations techniques
 - Appareils
 - genTherm1 (5)
 - Systphotovolt A - neuf
 - Ventilateur / Groupe de ventilation1 (1)
 - Systèmes de distribution
 - Existant
 - vp5
 - UPEB a - existante (3)
 - Volumes non protégés
 - Extension doublant le VP (4)
 - vp4
 - K 35 - vk23
 - UPEB b - extension (3)
 - Volumes non protégés

Projet 20260611_Ex 1 unitaire Installations techniques Installations techniques Appareils Producteurs1

Système photovoltaïque Systphotovolt A - neuf

Système photovoltaïque 'Systphotovolt A - neuf'

Nom : Systphotovolt A - neuf

Volume complémentaire : 365,00 m³

Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)

Système photovoltaïque Unités PEB

Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]	C...
Panneausolaire A2 - neuf	10000.0	35.0	0.0	0

+ [icône]

Panneausolaire A2 - neuf

Nom : Panneausolaire A2 - neuf

Technologie : Technologies mono ou poly-cristallines

Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi : ☐ Oui ☒ Non

Onduleur avec transformateur à isolation galvanique : ☐ Oui ☒ Non

RF_{PV} : 0,80

Puissance crête : 10.000,00 Wc

Inclinaison : 35,00 °

Orientation : 0,00 °

Sélection des unités PEB

Sélectionnez le(s) unité(s) PEB qui est/sont reliée(s) à l'installation solaire photovoltaïque

☒ Nom

☒ Unité PEB: UPEB b - extension - UPEB b - extension [Système photovoltaïque: Systphotovolt A - neuf]

Ok

Exemple 3 : système PV comprenant une installation PV existante et une neuve

Logiciel PEB Encodage Résultats Bibliothèque Vues Aide PEB 15.5.2 - D:\Dropbox\2025\2509_Fac PEB 2025-2026\2509b_Outils\02_Photovoltaïque\20260611_Ex 6 existant

Arbre Energétique

- 20260611_Ex 1 unitaire
 - Installations techniques
 - Appareils
 - genTherm1 (5)
 - Systphotovolt A - existant et neuf
 - Ventilateur / Groupe de ventilation1 (1)
 - Systèmes de distribution
 - Existant
 - vp5
 - UPEB a - existante (3)
 - Volumes non protégés
 - Extension doublant le VP (4)
 - vp4
 - K 35 - vk23
 - UPEB b - extension (3)
 - Volumes non protégés

Projet 20260611_Ex 1 unitaire > Installations techniques Installations techniques > Appareils Producteurs1 > Système photovoltaïque Systphotovolt A - existant

Système photovoltaïque 'Systphotovolt A - existant'

Nom : Systphotovolt A - existant et neuf

Volume complémentaire : 365,00 m³

Commentaire relatif au solaire photovoltaïque (vide)

Nom	Puissance crête [Wc]	Inclinaison [°]	Orientation [°]		
Panneausolaire A1 - existant	6000.0	40.0	-10.0	0	✗
Panneausolaire A2 - neuf	10000.0	35.0	0.0	0	✗

Panneausolaire A2 - neuf

Nom : Panneausolaire A2 - neuf

Technologie : Technologies mono ou poly-cristallines

Panneaux solaires photovoltaïques intégrés dans une paroi : ☐ Oui ☒ Non

Onduleur avec transformateur à isolation galvanique : ☐ Oui ☒ Non

RF_{PV} : 0,80

Puissance crête : 10.000,00 Wc

Inclinaison : 35,00 °

Orientation : 0,00 °

Sélection des unités PEB

Sélectionnez le(s) unité(s) PEB qui est/sont reliée(s) à l'installation solaire photovoltaïque

☒ Nom

☒ Unité PEB: UPEB b - extension - UPEB b - extension [Système photovoltaïque: Systphotovolt A - existant et neuf]

Ok

D.5. SYSTÈME PV SUR DES BÂTIMENTS DIFFÉRENTS

Dans le cas d'une nouvelle installation PV sur un autre bâtiment que celui concerné par le dossier PEB mais sur le même site de projet et connecté au même compteur électrique, la philosophie de répartition est toujours la même : au prorata des volumes. Cette répartition est calculée automatiquement par le logiciel PEB.

Si tous les bâtiments du projet sont décrits dans le même fichier PEB, l'encodage ressemble à celui donné en exemple au point B ci-dessus.

Si par contre, il s'agit d'un projet complexe pour lequel le responsable PEB a préféré scinder son projet en plusieurs fichiers

distincts, la méthodologie à appliquer sera toujours celle prévue au point C, mais l'encodage sera alors identique à celui rencontré au point D.3.

D.6. SYSTÈME PV DANS UN PROJET COMPRENANT UNE FORTE PROPORTION DE VOLUMES COMPLÉMENTAIRES

Lorsqu'en aval du compteur électrique sur lequel est relié le système PV, les unités PEB (qui bénéficient de la production PV) ont un volume relativement faible par rapport au volume complémentaire, la règle du prorata de la méthode de calcul PEB ne valorisera qu'une faible part de la production électrique de l'installation PV au profit des unités PEB.

Par exemple : une unité PEN de bureaux et d'immenses hangars de stockage, existants et non chauffés, sur lesquels sont placés des panneaux PV.

La production d'électricité étant répartie au prorata des volumes, les résultats de l'unité PEN ne seront que faiblement impactés par la présence de l'installation PV. Même si dans les faits la majorité de l'électricité produite sera consommée par l'unité PEN et non pas par le faible éclairage des hangars.

En vue de répondre notamment aux exigences de pourcentage annuel d'énergies renouvelables, il est dans ce cas recommandé d'envisager de faire appel à d'autres technologies d'énergies renouvelables qui ne seront pas aussi défavorisées par la méthode de calcul.

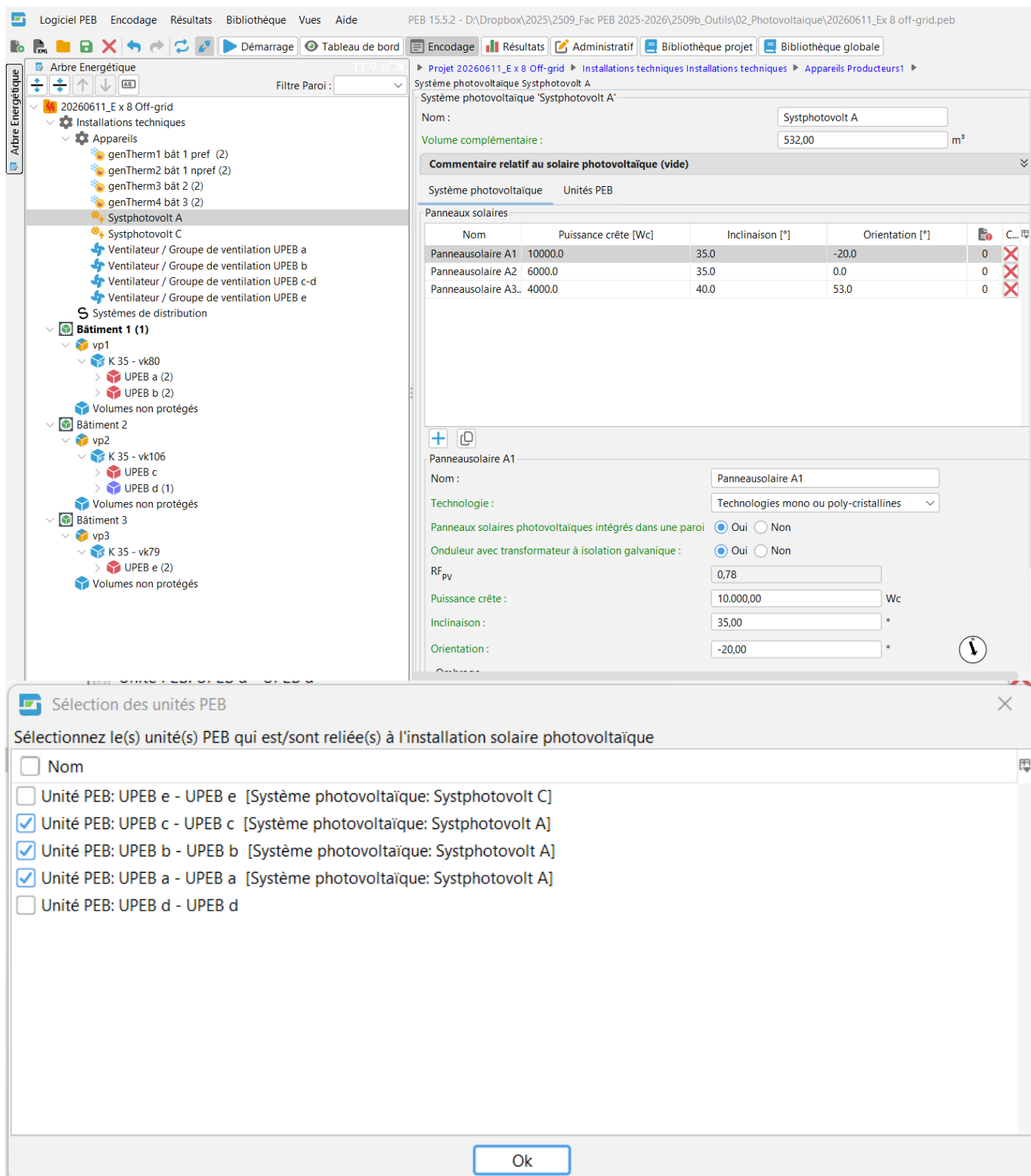
D.7. SYSTÈME PV OFF-GRID

Dans le cas d'un système PV off-grid, il y a une installation électrique sur laquelle est reliée le système PV qui ne dispose d'aucun raccord sur le réseau électrique public.

Dans ce cas, la méthodologie générale reprise au point B est également d'application moyennant l'identification à l'étape 1 d'une installation supplémentaire non reliée au réseau.

Le tableau de l'exemple du point B devient alors :

Etape 1	Compteur électrique	Installation off-grid A	Compteur B	Compteur C	...
Etape 2	Système photovoltaïque	Systphotovolt A	/ (inexistant)	Systphotovolt C	
Etape 3	Installations composant le système photovoltaïque	Panneausolaire A1 Panneausolaire A2 Panneausolaire A3	/	Panneausolaire C1 Panneausolaire C2	
Etape 4	Unités PEB	UPEB a UPEB b UPEB c	UPEB d	UPEB e	
Etape 5	Volume complémentaire	Vcompl A	Vcompl B	Vcompl C	
	Volumes composant chaque volume complémentaire	Volume i Volume ii Volume iii	Volume iv Volume v	Volume vi Volume vii Volume viii Volume ix	



D.8. COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (CER)

La méthode PEB ne couvre pas encore les cas de CER. Il n'y a donc pas de possibilité d'encodage de celles-ci.

Les panneaux PV appartenant à une CER ne sont pas ignorés d'office.

Actuellement, l'encodage de ces panneaux PV est possible uniquement pour les projets dont les bâtiments en sont équipés (puisque l'électricité est alors produite sur le site du projet).

Ce sont les projets liés à une CER et dépourvus de panneaux PV qui ne peuvent actuellement valoriser aucune production électrique PV issue de la CER (puisque non produite sur le site ru projet).

E. IMPACT AU NIVEAU DES RÉSULTATS

Comme la répartition des kWh photovoltaïques suit un protocole déterminé, l'application de la présente méthodologie :

- a un impact sur le résultat Ew et Espec des unités PEB du projet ;
- peut avoir un impact sur le résultat de l'exigence du pourcentage annuel d'énergie renouvelable (%ER) :
 - Si le projet comporte plusieurs volumes protégés alimentés électriquement par le système PV, la répartition des kWh PV via ce protocole déterminé aura bien un impact sur le résultat de l'exigence %ER ;
 - Si le projet ne comporte qu'un seul VP alimenté électriquement par le système PV, la méthodologie n'aura pas d'impact sur le résultat de l'exigence %ER puisque celle-ci est vérifiée au niveau du volume protégé et non des unités PEB.